

DEMANDE DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LYON - RHÔNE

Janvier 2021

■ Mon entreprise peut-elle embaucher un apprenti ?

En embauchant un apprenti, l'entreprise s'engage :

- ✓ à assurer à l'apprenti une **formation professionnelle complète**, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en CFA
- ✓ à garantir que l'équipement de l'entreprise, les techniques utilisées, les conditions de travail, de santé et de sécurité sont de nature à permettre une formation satisfaisante
- ✓ à désigner une **personne responsable de la formation** de l'apprenti : le Maître d'Apprentissage.

■ Qui peut être Maître d'Apprentissage ?

Le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur, ou un salarié volontaire pouvant justifier* :

- ✓ soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et **1 an de pratique professionnelle** (hors période de formation)
- ✓ soit de **2 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période de formation)

* A défaut de convention ou accord collectif de branche fixant des conditions de compétence spécifiques.

L'employeur atteste que le Maître d'apprentissage remplit les conditions ci-dessus.

■ Qui peut être Apprenti ?

- ✓ Toute personne ayant **entre 16 et 29 ans révolus** ;
- ✓ Des possibilités existent pour les personnes de 15 ans et 30 ans et plus, nous contacter
- ✓ Pour **les étrangers** (hors Union européenne), une **autorisation de travail** est nécessaire.

■ Comment calculer mon effectif ?

- ✓ Les TNS (Travailleur Non Salarié) et les apprentis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif
- ✓ Les salariés sont pris en compte au prorata du temps de travail.
Exemple : 1 salarié à mi-temps compte pour 0,5.

■ Quelles sont les formalités ?

Avant l'embauche de votre apprenti, vous devez :

- ✓ **Procéder à la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** par internet : <https://www.due.urssaf.fr> (pour les artisans ruraux, la DPAE se fait auprès de la MSA)
- ✓ **Si votre apprenti est ressortissant** d'un Etat non membre de l'Union Européenne, vous assurer qu'il est titulaire d'une autorisation de travail, et à défaut, en faire la demande auprès de la DIRECCTE

Par ailleurs, il convient également :

- ✓ **De lui faire passer une visite** d'information et de prévention (ou un examen médical d'aptitude, selon les cas), **auprès d'un centre de Médecine du travail**, dans les deux mois qui suivent le début du contrat ou préalablement à cette date s'il s'agit d'un mineur.
- ✓ Si votre apprenti est **mineur et utilise des machines dangereuses**, d'adresser une déclaration de dérogation (valable 3 ans) auprès de l'inspection du travail, **préalablement à son affectation sur ces machines** (l'employeur tient ensuite à disposition de l'administration les informations concernant chaque jeune qu'il accueille. Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/sante-au-travail/statut-des-travailleurs-et-dispositions-particulieres/article/la-protection-de-la-sante-des-jeunes-travailleurs>)
- ✓ **Demander une dérogation en cas de travail de nuit pour les apprentis mineurs employés dans les secteurs de :**
 - boulangerie et pâtisserie (travail possible dès 4 heures du matin) ;
 - hôtellerie et restauration (travail possible jusqu'à 23 h 30).

D'autres formalités pourront être nécessaires en fonction de la spécificité de votre demande.

Vous devez être en mesure de produire ces différentes pièces lors d'un éventuel contrôle.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le contrat d'apprentissage doit être transmis pour **dépôt à l'opérateur désigné (OPCO)** dans les **5 jours ouvrables suivants son début d'exécution**, assorti de la convention de formation et, le cas échéant, de la convention tripartite relative à l'aménagement de durée, afin qu'il soit procédé aux vérifications conditionnant la prise en charge ultérieure des frais de formation et l'attribution de l'aide unique aux employeurs.

POUR ETRE ACCOMPAGNE, OPTEZ POUR LE PASS CMA LIBERTE, UNE OFFRE D'ABONNEMENT QUI COMPREND :

- Des formalités au Répertoire Des Métiers
- 5 journées de formation/an pour le chef d'entreprise (et conjoint collaborateur)
- L'établissement d'un contrat d'apprentissage et 25% de réduction pour les suivants
- Une assistance juridique sociale et fiscale au quotidien via des rdv individuels
- Des options à la carte

En plus, un interlocuteur unique pour toutes vos demandes.

Et tout cela pour seulement 19,90€ HT/mois.

Si vous souhaitez vous abonner au PASS CMA LIBERTE, **contactez-nous au 04 72 43 43 00**
Vous ne souhaitez pas vous abonner au [Pass CMA Liberté](#), vous devez régler la somme de 63 € HT pour l'élaboration du contrat d'apprentissage.

DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Document à compléter, à remettre lors du rendez-vous ou à adresser par mail à :
Chambre de Métiers et de l'Artisanat AURA - Rhône – 10 rue Montrochet – 69002 Lyon
☎ 04 72 43 43 00 de 8 h 30 à 16 h 00 – ✉ contact@cma-lyon.fr

EMPLOYEUR

Dénomination :
Nom et Prénom du chef d'entreprise :
Adresse du lieu d'apprentissage :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :
Mobile :
Nom et téléphone de votre cabinet comptable :

Siret :
L'employeur est un ascendant de l'apprenti : Oui Non
Code APE : Organisme cotisations S.S. : URSSAF M.S.A.
Nombre de salariés (voir au dos : comment calculer mon effectif) :
Convention Collective :
Identifiant de la Convention Collective (IDCC) :
Caisse Retraite complémentaire des salariés :



POUR UN TRAITEMENT PLUS RAPIDE, VOTRE DOSSIER VOUS SERA TRANSMIS PAR MAIL

Mail :@.....

MAITRE D'APPRENTISSAGE

CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE :

Le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur ou un salarié volontaire pouvant justifier :

- soit d'un **diplôme équivalent** à celui préparé par l'apprenti et de **1 an de pratique** professionnelle (hors période de formation)
- soit de **2 ans de pratique professionnelle** en relation avec la formation envisagée par l'apprenti (hors période formation)

Nom : Prénom : Né(e) le :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Date de début de contrat : Date de fin de contrat : Durée : an(s) Durée hebdo. de travail : h/semaine
Diplôme préparé : Métier : Option :

Nom et adresse du CFA :

Date de début de formation au CFA (doit avoir lieu dans les 3 mois suivant la date de début de contrat) :

L'apprenti va-t-il utiliser des Machines Dangereuses ou effectuer des travaux dangereux : Oui Non

APPRENTI

Nom :
Prénom :
Né(e) le : Département de naissance :
Commune de naissance (précisez l'arrondissement) :
Sexe : F M Nationalité :
N° de sécurité sociale :
Reconnaissance travailleur handicapé : Oui Non En cours
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Mail :@.....

Représentant légal pour le mineur : Père Mère Tuteur
Nom :
Prénom :
Nom de l'organisme (si tuteur) :
Adresse (si différente de l'apprenti) :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Mail :@.....

Le jeune a déjà été apprenti : Oui Non Si oui, le diplôme a été obtenu à l'issue de ce contrat : Oui Non Dernier salaire perçu : % du SMIC ou SMC

N° d'enregistrement du précédent contrat d'apprentissage :

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie de ce contrat et sa rupture éventuelle pour le calcul de la rémunération applicable (les erreurs susceptibles de résulter d'un défaut de transmission demeureront, à défaut, de la responsabilité exclusive des parties).

Dernière situation : Apprenti Scolaire Salarié Demandeur d'emploi Autre (à préciser) :

Dernier diplôme préparé (intitulé précis) :

Dernière classe fréquentée : 3^{ème} 2^{ème} 1^{ère} Terminale Autre (à préciser) :

Dernier établissement scolaire fréquenté Collège Lycée général ou pro CFA. Autre Année de fin d'étude :

Niveau du dernier diplôme obtenu : CAP B.P. Bac Pro Bac général BTS Licence Master 1 Master 2 Autre (à préciser) :

Intitulé du dernier diplôme obtenu :

Intitulé et niveau du diplôme le plus élevé obtenu :

MANDAT ENTREPRISE

J'atteste sur l'honneur que le Maître d'apprentissage désigné ci-dessus remplit les conditions de compétence requises et avoir pris connaissance de mes obligations liées à l'embauche d'un apprenti, telles que précisées dans la documentation jointe à la présente demande, ainsi que l'exactitude des informations s'y trouvant renseignées.

Sur cette base, je mandate la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour assurer l'accompagnement de mon entreprise dans l'élaboration de ce contrat d'apprentissage, et le suivi juridique susceptible d'être sollicité à ma demande pendant son exécution :

- Je bénéficie à cet effet d'un abonnement auprès de la CMA69 incluant une telle prestation*
- Je ne bénéficie pas d'un abonnement auprès de la CMA69 incluant cette prestation, mais :
 - Je souhaite souscrire à cette offre (selon les modalités consultables [via le lien suivant](#))
 - Je règle la somme de **63€ HT soit 75,60 TTC** pour sa réalisation.

Si aucune case n'est cochée, l'employeur est réputé mandater la CMA pour l'élaboration du contrat d'apprentissage et régler la somme de 63 HT €. (75,60 € TTC)

Date :

Signature du chef d'entreprise et
Cachet de l'entreprise

* Dans les conditions et selon les modalités prévues par le contrat d'abonnement souscrit.